
Les Instituteurs en France à la veille de 1848.

Numéro d'inventaire : 1975.01214

Auteur(s) : Louis Trénard

Type de document : livre

Éditeur : Ministère de l'Éducation Nationale (Paris)

Date de création : 1966

Description : Feuilles agrafées, couverture papier imprimée.

Mesures : hauteur : 230 mm ; largeur : 155 mm

Notes : Ministère de l'Éducation Nationale, comité des travaux historiques et scientifiques.

Actes du quatre-vingt-dixième congrès national des sociétés savantes, Nice 1965, section d'histoire moderne et contemporaine. Tome III - De la restauration à nos jours. Histoire de l'art (extrait).

Mots-clés : Travaux d'histoire de l'éducation, histoire de l'éducation

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 225

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ACTES
DU
QUATRE-VINGT-DIXIÈME CONGRÈS
NATIONAL DES SOCIÉTÉS SAVANTES

NICE
1965

**SECTION D'HISTOIRE MODERNE
ET CONTEMPORAINE**

TOME III

De la Restauration à nos jours
Histoire de l'art

(EXTRAIT)

Louis Trénard
« Les instituteurs en France à la veille de 1848 »

PARIS
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
1966

LES INSTITUTEURS EN FRANCE A LA VEILLE DE 1848

par Louis TRÉNARD

En 1847, Henri Wallon dédie au pape Pie IX un ouvrage consacré à l'enseignement public. Il emprunte l'épigraphe à un discours du comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique : « Il faut des lumières pour comprendre le prix des lumières et de l'indépendance pour les propager » ⁽¹⁾. L'école reflète ainsi la culture d'une société et, en retour, la vie intellectuelle de ce milieu dépend, dans une certaine mesure, des institutions scolaires. L'enseignement reste donc en liaison avec les structures sociales, les croyances religieuses, les tendances politiques. L'école peut être la conservatrice du passé, la citadelle de résistance des forces traditionalistes, mais aussi une puissance de renouvellement et de progrès ⁽²⁾. L'éducation, les conceptions pédagogiques, les réalisations scolaires caractérisent une civilisation.

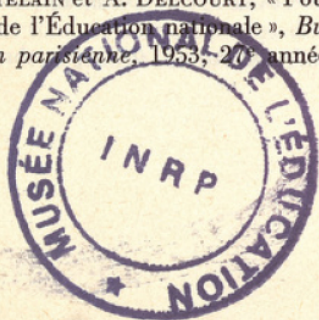
Parmi cet ensemble, les questions relatives à l'enseignement primaire offrent, au milieu du XIX^e siècle, un intérêt particulier : c'est l'époque où apparaît « l'instituteur », selon le vocable choisi en 1792, homme complexe, ni bourgeois, ni ouvrier, souvent incompris et trop souvent incompréhensible à lui-même. C'est le moment où coexistent encore l'instituteur congréganiste et l'instituteur public. En cette fin du règne de Louis-Philippe, l'instituteur communal, soumis aux tyrannaux locaux, espère entrer dans l'Université et s'émanciper par la voie du fonctionnariat ⁽³⁾.

*
* *

⁽¹⁾ H. WALLON, né à Valenciennes, entra à l'École normale en 1831, agrégé en 1834. *L'Artiste*, 30 janvier 1848, p. 208.

⁽²⁾ R. OBERLE et P. LEULLIOT, « L'enseignement au XIX^e siècle et l'histoire sociale », *Bulletin de la Section d'histoire moderne et contemporaine*, IV, 1962, p. 25-39.

⁽³⁾ A. CHATELAIN et A. DELCOURT, « Pour une histoire sociale et une géographie sociologique de l'Éducation nationale », *Bulletin de la Société d'études historiques de la Région parisienne*, 1953-20^e année, n° 78, p. 32-36.



La condition de l'instituteur, en France, à la veille de 1848, dépend tout d'abord de l'idée que l'on se fait de l'enseignement. Vers 1845, une presque unanimité se réalise pour reconnaître les bienfaits de l'école. On attache, sous cette royauté que dirigent professeurs, historiens, académiciens, grand prix aux valeurs purement intellectuelles. On admire les hommes cultivés et on apprécie les idées générales. Cette promotion d'une bourgeoisie à talents se poursuit depuis le XVIII^e siècle. Les hommes d'État considèrent l'école comme un moyen d'assurer la pérennité des institutions et la stabilité du régime. En juillet 1833, Guizot déclare : « Développer l'intelligence, propager les lumières, c'est assurer l'empire et la durée de la monarchie constitutionnelle » (4).

L'école, qui, sous l'Ancien Régime, a grandi à l'ombre des églises, veut désormais se substituer à elles. Elle se veut institutrice mais aussi éducatrice de la nation. Il lui faut pour cela l'autorité nécessaire puisqu'elle doit non seulement dispenser le savoir, mais aussi former les caractères, donc au sens classique du terme éduquer. Pour que l'école élève la société, elle doit concilier la raison et la foi, le culte et la morale (5).

Une telle prétention n'est pas admise par tous en 1845. L'économiste officiel du régime, Charles Dunoyer, ancien préfet d'Amiens, avoue dans son ouvrage *De la liberté du travail*, son aversion pour un enseignement public, obligatoire et gratuit : « Est-ce véritablement servir les familles pauvres que d'éveiller ainsi prématurément leur sensibilité et leur intelligence? Ne serait-il pas sage de laisser le progrès de leur éducation se subordonner à celui de leur aisance? » (6). De même, Dupin aîné, présidant les Comices agricoles de la Nièvre, condamne, « avec son air de bourgeois brusque », comme dit Victor Hugo, l'instruction orgueilleuse et excessive qui incite les enfants à mépriser le toit paternel (7).

L'année suivante, le *Correspondant* nie aussi le lien entre le sens moral et l'intelligence : « Les classes instruites de la société française, écrit-il à propos du *Compte rendu de la justice*, les classes dites supérieures, celles au moins qui ont reçu l'instruction la plus élevée, ne paraissent avoir aucune supériorité morale sur les classes ignorantes.

(4) R. THABAULT, « Les institutions scolaires aux États-Unis », *Annales E.S.C.*, 1955, p. 3-26, p. 6.

(5) N. LANDAIS, *De l'éducation et de l'instruction en France*, Paris, Barba, 1837, in-8°, 507 p. — A. COURNOT, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1864, in-8°, VIII-575 p.

(6) Ch. DUNOYER, *De la liberté du travail...*, Paris, Guillaumin, 1845, 3 vol., in-8°.

(7) *Courrier de l'Eure*, 20 juillet 1845. — *Moniteur*, 24 septembre 1845.

